

# Le mot du Maire

---

Bonjour,

Voilà déjà deux ans que la nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions à la tête de la commune et de ses 450 habitants. Ce premier bulletin municipal fait état des actions engagées par la municipalité depuis le début de son mandat.

Mais au-delà des informations purement locales, il se doit de vous informer des évolutions législatives et réglementaires qui vont modifier la façon de gérer notre petite commune. Il nous faut anticiper le transfert des compétences à la communauté de communes et réaliser aussi les investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie des Balmaines. Heureusement, la bonne santé financière de la commune nous permet d'appréhender sereinement ces bouleversements.

La grande incertitude de l'année dernière sur le rattachement de la CCVT à l'agglomération d'Annecy a été levée. La Communauté de Communes des Vallées de Thônes va continuer d'exister pour quelques années encore. De ce fait, les scénarios de fusions de communes étudiés ont moins de sens. Le conseil municipal a souhaité prendre le temps de bien mesurer toutes les conséquences d'un éventuel mariage, qui n'est plus d'actualité dans ce mandat. Nous souhaitons d'abord développer plus de liens avec nos voisins avec des projets communs.

Sur le plan intercommunal, la loi nous impose de nouveaux transferts de compétences. Dès le début de l'année 2017, la compétence économie reviendra à la CCVT, ce qui entraîne des discussions entre autres sur la mise en place de la fiscalité professionnelle unique (FPU). Les revenus de l'activité économique (en grosse partie générée par la zone artisanale) seront perçus par la CCVT et nous serons compensés sur un montant fixe. Le taux de CFE appliqué actuellement est le plus bas de la CCVT, quel sera l'impact des nouveaux taux sur les entreprises ?

La compétence eau et assainissement devrait suivre en 2018 avec comme date butoir 2020. Cela signifie que la Balme n'aura plus le droit de gérer son réseau d'eau et d'assainissement, c'est la CCVT qui gèrera ces réseaux. Le transfert de compétence implique un transfert de l'actif (les réservoirs, les réseaux, la station d'épuration..) et du passif (les emprunts). Quel sera l'impact sur le prix du mètre cube d'eau qui est aujourd'hui inférieur à celui des autres communes ?

D'autres compétences moins impactantes pour les Balmaines seront transférées ; le tourisme, le risque inondation (GEMAPI) ....

Mais l'intercommunalité devrait apporter aux Balmaines de nouveaux services notamment dans le transport et une homogénéisation des tarifs d'accès aux diverses infrastructures de la vallée.

Je tiens à remercier l'implication de tous les conseillers municipaux et adjoints pour leur participation à la vie communale et intercommunale qui est dense et prenante.



Pierre Barrucand